



**COMMUNIQUE DE PRESSE  
DU CODESQY**

**SUR LE PROLONGEMENT A12 - RN10**

Depuis sa création le Codesqy travaille sur le thème du prolongement A12 - RN10, conscient qu'il était de l'importance de cette question pour le développement durable de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Un groupe de travail du Codesqy I avait produit une contribution faisant une proposition d'aménagement A12 sous le tracé actuel de la RN10 mais le Codesqy dans son ensemble ne s'était jamais prononcé en plénière en faveur d'un tracé particulier.

Suite à son renouvellement en décembre 2005, le Codesqy a constitué un nouveau Groupe de Projet « entrée de ville, A12/RN10 » qui a repris et poursuivi les travaux engagés par le Codesqy I sur le prolongement A12 - RN10.

La Commission Particulière de Débat Public a sollicité le Codesqy II pour qu'il rédige un cahier d'acteur, document qui a été adopté en Plénière le 24 avril 2006 en présence d'un représentant de la CPDP. Ce cahier d'acteur met en avant :

- d'une part, les enjeux de ce projet de prolongement
- d'autre part, les demandes spécifiques du Codesqy dans le cadre du débat en cours

Mais ce cahier d'acteurs ne prenait aucun parti pour un tracé donné.

Conscient :

- de ses responsabilités en tant qu'acteur de la démocratie participative sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines
- et de l'importance de la question du prolongement A12 - RN 10 pour les habitants et les acteurs du territoire,

le Codesqy a décidé de s'autosaisir et d'émettre un avis mettant notamment en avant un tracé précis différent de tous les tracés proposés par le maître d'ouvrage.

Réunis en Plénière le 18 mai 2006, les membres du Codesqy ont exprimé l'avis selon lequel :

- le prolongement de l'A12 était opportun (sachant que 4 personnes n'ont pas soutenu cette position)
- toutes les personnes (sauf 2) qui se sont exprimées ont affirmé que le prolongement de l'A12 devait se réaliser sous 3 conditions impératives :
  - o des tranchées couvertes ou des tunnels dans les zones traversées ou longées urbaines, habitées ou habitables à terme
  - o la suppression de la coupure urbaine, la requalification de la RN10 et le développement des transports collectifs
  - o ce débat devait être la dernière étape avant une décision sur des aménagements qui ne pouvaient plus attendre.
- 94% des personnes qui se sont exprimées, se sont déclarées, soit en 1<sup>er</sup> choix (58%) soit en 2<sup>ème</sup> choix (32%), favorables au tracé « hybride » proposé par le Groupe de Projet « Entrée de Ville A12 - RN10 »
- en 2<sup>ème</sup> position des suffrages exprimés est arrivé le tracé par le vallon du Pommeret à raison de 32% des suffrages exprimés (13% en 1<sup>er</sup> choix, 19% en 2<sup>ème</sup> choix)

Telle est la position du Codesq à ce jour après que se soient déroulées plus de la moitié des réunions publiques organisées par la CPDP.

Fait le mardi 23 mai 2006

Philippe Marguerit  
Président du Codesq

Documents joints :

- l'avis du Codesq et ses annexes
- le cahier d'acteur du Codesq

Le Codesq tient à la disposition de la presse un dossier plus complet qui explique comment le Codesq en est arrivé à cette position.